

Longueuil, le 5 mars 2014

À : greffe@regie-energie.qc.ca

À verser au dossier R-3854-2013, Option de retrait

Sujet : Obligation de payer des frais supplémentaires si nous refusons de faire changer notre compteur électromécanique par un compteur de nouvelle génération.

Monsieur, Madame,

Nous sommes des citoyens de Longueuil et avons décidé de refuser le changement de notre compteur électromécanique par un compteur de nouvelle génération pour notre santé. Nous ne désirons pas prendre de chance d'être exposé à une technologie si controversée mondialement tant et aussi longtemps que des études d'impacts fiables et indépendantes ne démontreront, hors de tout doute, que cette technologie ne pose aucun danger pour la santé humaine (enfants et adultes)

Étant donné qu'Hydro-Québec est **la seule** compagnie à fournir de l'électricité au Québec. On ne peut pas changer de fournisseur si cela nous déplaît, il est donc anormale de se faire imposer une technologie si controversés et de plus, si on ne veut pas accepter cela, on doit payer des frais supplémentaires. On n'a pas d'autres choix que de prendre notre électricité chez Hydro-Québec.

Alors nous comprenons mal la décision d'Hydro-Québec d'imposer des frais supplémentaires pour garder notre ancien compteur électromécanique qui est en très bon état, seulement parce que nous avons fait le choix de ne pas s'exposer à une technologie qui est si controversée.

Il est donc de notre avis que ces frais supplémentaires sont injustes et inacceptables et ce, surtout pour les gens à faible revenu, qui eux, n'ont finalement aucun choix!

Nous vous demandons donc l'abolition totale des frais de retraite pour les citoyens qui désire garder leur compteur électromécanique et ne pas s'exposer à une technologie si controversée.

Recevez, Monsieur, Madame, nos salutations les meilleures

Louise Miller et Serge Boileau